

Association Sportive Automobile de Basse Normandie



Slalom VALOGNAIS

19 août 2018



REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE organise le 19 août 2018, avec le concours du Cotentin Auto Club un slalom dénommé :

Slalom VALOGNAIS

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France des slaloms 2018
- Le Challenge de Basse Normandie 2018
- Le Championnat de la Ligue de Normandie 2018

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie le 5/5/2018 N° 32
Et la FFSA et enregistré sous le permis d'organisation N° 366 en date du 5/5/2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	
Annie CORDEL	Licence n°1568
Commissaires Sportifs :	
Danielle LE MASLE	Licence n°1087
Roger GIRARD	Licence n° 23809
Directeur de Course :	
Gérard QUETRON	Licence n°19430
Directeur de Course Adjoint	
Francis HELYE	Licence n°1752
Commissaires Techniques :	
Claude OLLIVIER	Licence n°16353
Didier LEGROS	Licence n°180481
Chargé des relations avec les concurrents :	
Jackie FRANCOISE	Licence n°115323
Chronométreurs :	
Philippe DESFOUX	Licence n°2780
Sophie LEROUX	Licence n°134712
Maryline ERNOUF	Licence n° 235912
Médecin	
Vitor DE LIMA MARTINS	Licence n°158389
Moyens mis en œuvre :	
Michel LEBOISSELIER	Licence n°6992

1.2p. Horaires :

Clôture des engagements : le lundi 13 août 2018 à minuit.
Les concurrents du groupe loisir et les titulaires d'un titre de participation, doivent respecter la date de clôture.

Publication de la liste des engagés : le 16 août 2018
Vérifications administratives : le 18 août 2018 de 16 h à 19 h et le 19 août 2018 de 7 h 30 à 10 heures au secrétariat administratif

Vérifications techniques : le 18 août 2018 de 16h à 19h et le 19 août de 7h30 à 10h
Lieu : Route de la Bretonnerie à VALOGNES

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le 19 août 2018 à 8 h 30.
Lieu : Salle du Collège près de la Direction de Course (voir implantation générale)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : à 10 h 15.

Essais libres le 19 août de 9 h à 10 h 15
Essais chronométrés : le 19 août 2018 de 10 h 30 à 12 h 00.
Plusieurs essais possibles par concurrent sur décision du Directeur de Course

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : à 12 h 15.

Course :

- 1^{ère} manche le 19 août 2018 à partir de 13 h 30.
- 2^{ème} manche le 19 août 2018 à l'issue de la 1^{ère} Manche
- 3^{ème} manche le 19 août 2018 à l'issue de la 2^{ème} Manche.
- 4^{ème} manche à l'issue de la 3^{ème} Manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : le 19 août 2018, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent,
Lieu Parc fermé : Route de la Bretonnerie VALOGNES

Parc fermé final : voitures sur plateaux :
Lieu : parc concurrent Route de la Bretonnerie et Hue de Caligny à VALOGNES

Remise des prix : le 19 août 2018, 15 minutes après la fin du délai de réclamation

1.3p. Vérifications :

Voir Article 1.2p.
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault RN 13 Valognes.
Taux horaire de la main d'œuvre: 60 €Ttc
Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 10 h 00.

1.5p. Dispositions particulières :
Si les circonstances le permettent il est prévu une 4^{ème} manche

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Sophie LEROUX
15 La planche au Maître
50340 ST CHRISTOPHE DU FOC
Téléphone : 02 33 52 83 56
Email leroux.saintchristophe@orange.fr

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 14 août 2018 à minuit.
Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 70
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau)
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7 Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Challenge de Basse Normandie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1p. Parcours :

Le Slalom de Valognes à le parcours suivant (voir plan), sur la Zone D'Armanville.
La course pourra se dérouler en 4 manches chronométrées.
Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : Rue du Bois de la Coudre à VALOGNES
Arrivée : Rue Julien Travers à VALOGNES
Longueur du parcours : 1350 mètres .

6.5p. Parc Concurrent :

Le parc concurrent est situé Route de la Bretonnerie et Route Hue de Caligny à VALOGNES.

Le parc concurrent est accessible à partir de 14 h 00, le 18 août 2018

6.6p. Parc Fermé Final :

Voir Article 1.2p.

6.7p. Tableaux d'affichage :

Le tableau d'affichage est placé au secrétariat administratif

- pendant les essais et la course au parc départ : secrétariat administratif
- pendant les vérifications au parc des vérifications : secrétariat administratif

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : secrétariat administratif

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée au secrétariat administratif de 8 h 00 à 19 h 00 heures.
Téléphones permanence n° 06 83 46 52 10 et 06 86 59 98 21
Centre de secours le plus proche : Hôpital de Valognes
Téléphone n° 02 33 95 70 00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :Pas prévu

7.3p. Les pilotes devront impérativement retirer leur casque au : Panneau STOP CASQUE prévu à cet effet (Voir RTS)

7.4p. Echauffement des pneumatiques :

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille renversée ou déplacée : 3 secondes
- Chicane manquée ou erreur de tracé : manche non prise en compte
- Quille Stop renversée, déplacée ou dépassée : 10 secondes.
- Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée : Disqualification par le Collège

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera effectué sur le meilleur temps des 4 manches. En cas d'ex aequo, le 2^{ème} temps sera pris en considération.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au secrétariat administratif et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.

- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix :

Aucun prix en espèces, ni chèque ne sera remis.

10.3p. Coupes :

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :
Aux 3 premiers au scratch, 1 coupe.
Aux 1^{er} de chaque groupe, 1 coupe.
Aux 1^{er} de chaque classe, 1 coupe.
A un commissaire après tirage au sort, 1 coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables

10.5p. Remise des Coupes :

Voir Article 1.2p.

**Tous les renseignements et résultats
seront sur le site Internet de l'Asa de
Basse Normandie**

www.asacobn.com